Version du projet d'arrêt du 12/06/2023

Document graphique

Centre bourg –Echelle : 1/4000°

PIECE N° 4b
PROJET APPROUVE PAR DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU xx/xx/xx

0 50 100 Mètres

PEYRAUD
Commune d'Ardèche

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

ZONAGE

Zone urbaine

- UA : zone urbaine ancienne dense
- UB : zone urbaine mixte à dominante habitat / équipements
- UAh : secteur de la zone urbaine ancienne dense correspondant au hameau de Verlieux
- UBe : secteur de zone urbaine mixte éloignée du centre et à dominante d'habitat

Zone à urbaniser

- 1AU : zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation

Zone agricole

- A : zone agricole
- Ae : secteur de la zone agricole à vocation d'équipement (STEP)
- Ax : Zone agricole destinée à de l'activité

Zone naturelle

- N : zone naturelle et forestière
- Nv : secteur de la zone naturelle pour la préservation d'un verger
- NL secteur de la zone naturelle à vocation de loisirs

PRESCRIPTIONS

Éléments de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (au titre du L151-19 CU)

- Bâti à protéger
- Petit élément du patrimoine à protéger
- Petit ensemble boisé
- Site à protéger
- Jardin à préserver
- Point de vue sur la Chapelle et la ferme

Éléments de paysage ou de patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre écologique (au titre du L151-23 CU)

- Espace naturel et paysager / Continuité écologique

Autres prescriptions

- Emplacement réservé (et son numéro)
- Secteur d'OAP
- Zones humides
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Bâtiments repérés au titre de l'article L151-11

Prescriptions liées au PPRN

- Zone R : Zone fortement exposée
- Zone B : Zone modérément exposée
- Zone Ra : Secteur reglementé au titre de la bande de sécurité des digues

SERVITUDES

AS1 : Périmètres de protection du captage des terres carrées

- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

FONDS DE PLAN

- Cours d'eau
- Section
- Parcelle
- Bâti dur
- Bâti léger
- Limite communale